



N°11194*03
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n°55-1350 du 14/10/1955, art. 39

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de la demande : _____
Déposée le : **18 JUL. 2017**
Références du dossier : **F887**

Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
<input type="checkbox"/> hors formalité <input checked="" type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : <u>Commandement de payer valant saisie</u> Service de dépôt : <u>MURET</u> <u>150789.RE.BDC</u>	M <u>CABINET CAMILLE ET ASSOCIES</u> <u>SCP D'AVOCATS</u> <u>42 RUE DES FILATIERS</u> <u>31000 TOULOUSE</u> Adresse courriel ⁽³⁾ : <u>avocats@scp-camille.com</u> Téléphone : <u>05.61.55.39.39</u> - Fax : <u>05.61.32.60.41</u> A <u>TOULOUSE</u> , le <u>13/07/2017</u> Signature
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Formalité du _____ Vol. _____ N° _____	

COUT

Demande principale : _____ = 12 €

Nombre de feuilles intercalaires : _____

- nombre de personnes supplémentaires : _____ x _____ € = 0 €

- nombre d'immeubles supplémentaires : _____ x 2 € = 46 €

Frais de renvoi : _____ 2,00 €

règlement joint compte usager

TOTAL = 60,00 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)

numéraire
 chèque ou C.D.C.
 mandat
 virement
 utilisation du compte d'utilisateur : _____

QUITTANCE : _____

PÉRIODE DE DELIVRANCE

- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	TERME	- Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'auinclusivement.
--	--------------	---

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
⁽²⁾ Identité et adresse postale.
⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	SOCIETE CIVILE MIXTE	23, route de Carbonne - 31310 RIEUX	28/07/2004 RCSX TOULOUSE
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser l'imprimé n° 3234-SD.

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	SAINT ELIX LE CHATEAU (31430)	SECTION B N° 31-32-33-		
2		34-38-39-40-42-43-44-		
3		46-47-48-65-66-117-118-		
4		119-120-121-134-135-136		
5		137-138-139-140-426.		

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DEMANDE IRREGULIERE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) demande non signée et/ou non datée
 insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles défaut de paiement
 demande irrégulière en la forme autre :

REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation :

- aucune formalité.
 que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.
 que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

le

*Pour le service de la publicité foncière,
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

Date : 19/07/2017

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2017F2827

PERIODE DE CERTIFICATION : du 11/05/2016 au 18/07/2017

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE 2016H12094

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
476	ST ELIX LE CHATEAU	B 31 à B 34 B 38 à B 40 B 42 à B 44 B 46 à B 48 B 65 à B 66 B 117 à B 121 B 134 à B 140 B 426		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 13/10/2016	références d'enlissement : 2016V3144	Date de l'acte : 25/11/2005
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 05/12/2016	références d'enlissement : 2016V3745	Date de l'acte : 25/11/2005
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUBSTITUANT A PROVISOIRE de la formalité initiale du 13/10/2016 Vol 2016V N° 3144		



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
MURET
159, AVENUE JACQUES DOUZANS
31604 MURET CEDEX
Téléphone : 0562231260
Télécopie : 0562231231
Mél. : spf.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Maître CAMILLE ET ASSOCIES
42 RUE DES FILATIERES
31000 TOULOUSE

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 11/05/2016 AU 11/01/2017

Disposition n° 1 de la formalité 2016V3745 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	BANQUE COURTOIS				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	SOCIETE CIVILE MEXX			18/07/2004	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ST ELIX LE CHATEAU	B 31 B 43 à B 44 B 65 à B 66 B 117 B 121 B 134		

Montant Principal : 50.000,00 EUR
Date extrême d'effet : 05/12/2026

Complément : En vertu de la copie exécutoire d'un acte notarié de Me Malbosc notaire à ST Sulpice sur Lèze le 25/11/2005.
Dénoncé de l'inscription provisoire prise le 13/10/2016 (2016 V3144) le 19/10/2016.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 12/01/2017 AU 18/07/2017

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
18/07/2017 D07990	COMMANDEMENT VALANT SAISIE ME IACONO DI CACITO Thomas TOULOUSE	23/05/2017	BANQUE COURTOIS SOCIETE CIVILE MJE	S00027

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 11/05/2016 AU 11/01/2017

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 13/10/2016	Référence d'enlissement : 2016V3144	Date de l'acte : 25/11/2005
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE		
	Rédacteur : NOT MALBOSC Pierre / ST SULPICE SUR LEZE		
	Domicile élu : TOULOUSE, au cabinet Camille et Associés, avocats		

Disposition n° 1 de la formalité 2016V3144 :

Créanciers		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	BANQUE COURTOIS	

Propriétaire Immeuble / Contre		
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	SOCIETE CIVILE MEX	484 072 084 X

Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		ST ELIX LE CHATEAU	B 31 B 43 à B 44 B 65 à B 66 B 117 B 121 B 134		

Montant Principal : 50.000,00 EUR
Date extrême d'effet : 13/10/2019

Complément : En aucun cas ce cantonnement ne correspond à un abandon de sa créance par la Banque COURTOIS pour le surplus.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 05/12/2016	Référence d'enlissement : 2016V3745	Date de l'acte : 25/11/2005
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE SE SUBSTITUANT A PROVISOIRE de la formalité initiale du 13/10/2016 Vol 2016V N° 3144		
	Rédacteur : ME MALBOSC / SAINT SULPICE SUR LEZE		
	Domicile élu : TOULOUSE, au cabinet Camille et Associés, avocats en l'étude		



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
MURET

Demande de renseignements n° 2017F2827
déposée le 18/07/2017, par Maître CAMILLE ET ASSOCIES

Complémentaire de la demande initiale n° 2016H12094 portant sur les mêmes immeubles.

Réf. dossier : SAISIE COURTOIS/SC ~~XXXX~~

X

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 11/05/2016 au 11/01/2017 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 2 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 12/01/2017 au 18/07/2017 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MURET, le 19/07/2017

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Bernard CARRADE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

A
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS